

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

Div N°13/2026

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNDOLSHEIM,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le code du commerce et notamment ses articles L 310-2 et R 310-8 ;

Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code de commerce ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage

Vu la déclaration préalable faite le 12 mars 2026 par Madame LEVY Clara afin d'organiser une vente au déballage au 6 rue Mozart - 67450 MUNDOLSHEIM le 5 et 6 avril 2026 ;

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente ;

Considérant le caractère complet du dossier transmis.

ARRETE

Article 1er - Madame LEVY Clara est autorisée à procéder à une vente au déballage dans le cadre d'un vide-grenier « bibelots – meubles - vaisselle » le 5 et 6 avril 2026. Cette vente se déroulera au 6 rue Mozart – 67450 MUNDOLSHEIM.

Article 2.- Le demandeur s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

Article 3. - Ampliation du présent arrêté est transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Madame LEVY Clara
- Gendarmerie de Mundolsheim
- publié sur le site internet de la commune le 30 mars 2026 et archives de la mairie.

Mundolsheim, le 20 mars 2026

Béatrice BULOU,

Maire de Mundolsheim

